Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 3 Novembre 2025

Le lundi 3 Novembre 2025 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception Hervé FALC'HON , excusé qui a donné pouvoir à Mr le Maire.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG (Présentation du périmètre et validation de ce périmètre)

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de se positionner par rapport au zonage d'assainissement collectif à déployer sur le bourg aux vues des réglementations de plus en plus strictes qui pourraient empêcher toute extension d'urbanisme et à la nécessité pour plusieurs habitations qui n'ont pas d'installations d'assainissement conformes et parfois polluantes. La cartographie de la zone concernée est présentée telle qu'elle a déjà été présentée lors de la réunion publique qui s'est tenue le 17 octobre Monsieur à la salle Cybéri@.

Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Considérant :

- Que la commune de Plourin est majoritairement en assainissement non collectif, avec des secteurs d'habitat dense nécessitant, pour des enjeux sanitaires et environnementaux, d'être raccordés au réseau public d'assainissement collectif ;
- Que le zonage proposé constitue une étape préalable indispensable à la réalisation des travaux d'extension du réseau (programmés à compter de 2027) afin d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration de Kervoulou à Plouarzel, en cours de restructuration ;
- Que ce zonage s'inscrit dans le cadre des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral relatif à la ZAES visant à réduire les rejets bactériologiques dans le milieu naturel et à préserver la qualité des eaux de baignade de Penfoul ;
- Que la population pourra s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique prévue en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Plourin :

À l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) émet un **avis favorable** au projet de zonage d'assainissement collectif des eaux usées proposé par Pays d'Iroise Communauté.

La présente délibération sera transmise à Pays d'Iroise Communauté ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Finistère conformément aux dispositions légales en vigueur.

CONVENTION JEUNES DU FOUR :

Familles Rurales propose de renouveler la convention de partenariat entre les différentes communes de Brélès, Lanildut, Porspoder, Landunvez et Plourin pour les 3 prochaines années 2026 à 2028. Les objectifs poursuivis sont :

L'amélioration de l'accès des jeunes aux loisirs de proximité et aux vacances :

- ▪Le développement des expressions et pratiques sportives et culturelles
- ▪Le développement de l'information et d'actions de prévention de proximité en direction des jeunes et
- de leurs parents
- ▪L'encouragement à la prise de responsabilité des jeunes (participation, initiatives et implication
- bénévoles)

La répartition de la subvention versée à « Jeunes du Four » serait de 79 109€/an soit 237 327 sur 3 années.

La clé de répartition entre les communes serait calculée pour la moitié sous forme de forfait, soit 7 910,9€/ commune et l'autre moitié au prorata du nombre d'habitants sur la base du recensement 2022 soit 6 426 habitants dont 1 263 pour Plourin.

Ainsi la participation annuelle pour la commune de Plourin serait de 15685 €.

Avis du Conseil : unanimité

SUBVENTION BAFA

Afin de favoriser la qualification de jeunes qui souhaitent se former à l'animation autour des jeunes et à obtenir une qualification reconnue pour assurer un encadrement, Monsieur le Maire propose d'octroyer une Subvention de 400 € aux jeunes qui se forment au BAFA.
Avis du Conseil : unanimité pour verser 400 € à l'organisme de formation sous réserve d'un parcours achevé

ADHESION A L'ACC DU PAYS D'IROISE (autoconsommation collective de l'électricité produite sur le site photovoltaïque de Lanrinou).

La commune dispose d'un site de production d'énergie photovoltaïque exploité par Iroise solaire. Ce site ne bénéficie pas de l'obligation d'achat. Compte tenu des évolutions réglementaires qui permettent aujourd'hui des créer des boucles locales d'énergie au niveau du périmètre d'une EPCI, dont de la CCPI, le SDEF et la CCPI ont travaillé sur la possibilité de créer sur le territoire de la CCPI une boucle énergétique alimentée partiellement par la production locale de l'énergie électrique consommée par les collectivités, les établissements publics ou parapublics.

La commune de Plourin pourrait être concernés par 4 sites de consommations : la salle Kan-Lévénez, la mairie, l'ensemble atelier communal et les stations d'épuration des lotissements et l'ensemble école – Cybéri@, salle omnisports.
La cible envisagée du prix de l'électricité serait de 84 € HT/MW légèrement inférieur aux prix obtenus par le groupement d'achat du SDEF qui sont de l'ordre de 87,59 € pour les heures creuses basse à 101,20 pour les heures pleines en hiver.

Mr le Maire propose que la commune de Plourin adhère au groupement d'achat de la boucle locale de la CCPI, pour une durée initiale de 4 années correspondant à la même durée que le contrat de fourniture d'électricité attribué à SELFEE :
Avis du conseil : unanimité

EOLIENNES DE LANRINOU

Avis du conseil sur implantation d'une éolienne sur le terrain communal du parc photovoltaïque et avis sur le projet.

- La société INNOVENT a sollicité la commune pour un petit projet d'installation de 4 éoliennes dans le secteur Ouest de la commune à proximité de l'installation du parc photovoltaïque, le long de la route vers Kérizaouen. Compte tenu de la taille des éoliennes envisagées, c'est la procédure de déclaration qui s'appliquerait au titre de la réglementation des IPCE ;
- La commune serait concernée par l'implantation d'une des éoliennes sur le terrain communal où sont installées les panneaux photovoltaïques et à ce titre, la commune est sollicitée sur la possibilité d'installer une des éoliennes sur ce terrain pour lequel la commune recevrait un loyer au même titre que les autres propriétaires, la taxe IFER et les impôts fonciers estimés entre 11 763 € et 18634 € selon le type de machines qui seront installées. Il est également sollicité pour donner un avis sur l'ensemble du projet ;
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention) donne un avis favorable à l'ensemble du projet tel que présenté et donne son accord à la conclusion d'un bail avec la société INNOVENT pour installer 1 aérogénérateur sur le terrain dont la commune est propriétaire.

FIXATION DES LOYERS DE TERRES

Accord unanime pour appliquer l'augmentation des loyers des terres conformément à l'indice officiel pour 2005 de l'arrêté ministériel du 23 juillet 2025 : indice : 123,06 - soit +0, 42 %

AFFAIRES DIVERSES

FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS

Monsieur le Maire propose d'instituer des tarifs liés à la divagation d'animaux et notamment de chiens qui nécessitent régulièrement la mobilisation des agents communaux avec les risques que cela comporte en présence d'animaux parfois dangereux. Après avoir consulté les tarifs pratiqués dans quelques communes de la CCPI, il est proposé d'arrêter les tarifs suivants ; capture d'animaux en divagation : 115€, transport chez un vétérinaire : 85 €, Gardiennage : selon tarif fourrière. Majoration en cas de capture pendant les week-ends et jours fériés : 50€.

VENTE DE MATERIEL

Vente d'une partie du materiel acheté par la commune suite à cessation d'activité de Flo-Délices. Accord unanime pour vendre à un boulanger une partie du matériel acheté par la commune au prix de 3 500 €.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOCAL TRAITEUR VIDE POUR ACCUEILLIR UN PROFESSIONNEL DE SANTE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu l'engagement écrit d'une orthophoniste qui s'installerait dans l'ancien local commerce situé près de la salle ENEZEN au courant de l'année 2026. Pour ce faire, il y aurait quelques travaux d'aménagement à effectuer et sollicite l'accord du conseil pour réaliser ces travaux.

Accord unanime.

PRET DE LA LICENCE 4 BOISSON

Accord unanime pour signer une convention de prêt de la licence 4 à Mr Jean-Christophe KERMORGANT pour une année, renouvelable sous réservé que la commune n'en n'ait pas besoin pour ses propres locaux et notamment en cas de réouverture d'une activité nécessitant une licence IV de débit de boisson dans l'ancien CEDAXE.

TRAVAUX EN REGIE

Proposition de Fixation à 39,00 €/heure (38,21 € en 2025 - quasi-identique au tarif que le CCPI) : accord unanime.

REPAS DES AINES FIXATION DU TARIF DES ACCOMPAGNANTS

Fixation du tarif des repas des accompagnants au repas des aînés à 28 € (27€ en 2024).

SUBVENTION AU COS DU PAYS D'IROISE

Subvention à laquelle adhère la commune de PLOURIN : 8024 € : accord unanime.

RIFSEEP : Accord unanime pour fixer le complément indemnitaire – CIA - pour 2026 à 4050 €.

MUTUELLE des agents : participation obligatoire des employeurs à partir du 1er janvier 2026 à l'adhésion à une mutuelle : accord unanime pour opter pour la labellisation et une participation à hauteur de 17,23 €/mois comme la CCPI

Travaux autour des immeubles BMH :
Rétrocession d'une partie du terrain le long de la rue Sainte-Azenor (cheminement piétonnier supprimé à cause du dénivelé des terrains) – : proposition de cession gratuite de l'assiette du terrain mais frais d'arpentage et d'actes à la charge de BMH : accord unanime

MANDATEMENTS en INVESTISSEMENTS :
Accord unanime pour autoriser le paiement de factures en investissement 2026 à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget 2025 avant le vote du budget 2026.

Rapports d'activité 2024 de la CCPI

Rapport d'activité 2024 du SDEF

Les conseillers, après en avoir pris connaissance des 2 rapports présentés en prennent acte

CONVENTION CTG : (convention Territoriale Globale)
Monsieur le Maire et Madame Marie-Christine LAINEZ présente le projet de convention entre la CAF, la CCPI et les communes membres pour le projet de convention qui permet d'obtenir des financements de la CAF pour les différentes actions menées sur la commune envers l'enfance et la jeunesse. Un poste de chargé de coopération serait créé cofinancé par la CAF et les communes de la communauté ; la participation estimée pour la commune de Plourin serait de 683,30 € /an.

Accord unanime pour autoriser Mr la Maire à signer la convention proposée pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30.